

---

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

---

**Séance du 28 mars 2019**

**DCM N° 19-03-28-18**

**Objet : Désignations diverses.**

**Rapporteur: M. le Maire**

Suite aux élections professionnelles du 6 décembre 2018, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin (CDG 67) a sollicité la Ville de Metz afin de désigner un(e) représentant(e) pour siéger au sein de chacune des deux nouvelles instances paritaires suivantes, qui seront placées auprès de cet organisme :

- Conseil de Discipline et de Recours pour la Région Grand Est.
- Conseil de Discipline et de Recours des agents contractuels de la Région Grand Est.

Par ailleurs, en date du 17 avril 2014, le Conseil Municipal a désigné pour représenter la Ville de Metz au sein de l'Assemblée Générale de l'Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle (AGURAM), Monsieur Richard LIOGER.

Monsieur Richard LIOGER ayant fait part de sa volonté de ne plus faire partie des instances de l'AGURAM, il y a lieu de procéder à son remplacement.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**VU** le décret n° 89-677 du 18 septembre 1989 relatif à la procédure disciplinaire applicable dans la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 18,

**VU** le décret 2016-1858 du 23 décembre 2016 relatif aux commissions consultatives paritaires et aux conseils de discipline de recours des agents contractuels de la fonction publique territoriale et notamment son article 28,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-33,

**VU** les courriers du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin en date du 22 fevrier 2019,

**VU** la Délibération du Conseil Municipal du 17 avril 2014 portant Constitution des commissions municipales et désignation de représentants auprès de divers établissements publics, associations et organismes extra-municipaux.

**CONSIDERANT** que la Ville de Metz est sollicitée afin de siéger au sein du Conseil de Discipline de Recours pour la Région Grand Est et du Conseil de Discipline de Recours des agents contractuels de la Région Grand Est,

**CONSIDERANT** la volonté de Monsieur Richard LIOGER de ne plus faire partie des instances de l'Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle (AGURAM),

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de procéder aux désignations concernées,

**CONSIDERANT** la possibilité de procéder à ces désignations au scrutin public sur décision unanime du Conseil Municipal,

### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

#### **DECIDE :**

- **DE DIRE** que ces désignations interviendront au scrutin public.
- **DE DESIGNER :**  
Madame Isabelle KAUCIC  
pour représenter la Ville de Metz au sein du Conseil de Discipline de Recours pour la Région Grand Est.
- **DE DESIGNER :**  
Madame Isabelle KAUCIC  
pour représenter la Ville de Metz au sein du Conseil de Discipline de Recours des agents contractuels de la Région Grand Est.
- **DE DESIGNER :**  
Monsieur Sébastien KOENIG  
pour représenter la Ville de Metz au sein de l'Assemblée Générale de l'Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle (AGURAM).

Vu et présenté pour enrôlement,  
Signé :

Le Maire de Metz,  
Conseiller Départemental de la Moselle  
Dominique GROS

Service à l'origine de la DCM : Assemblées  
Commissions :  
Référence nomenclature «ACTES» : 5.3 Designation de representants

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 42 Absents : 13 Dont excusés : 5

**Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**